

**Arrêté du 20 janvier 2017 portant modification de l'arrêté du 2 décembre 2016
portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances
et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale
de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse
NOR : JUSF1702178A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1401043A du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 19 août 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Corse ;

Considérant le courrier BB/GB - N° 16-900 du 18 novembre 2016 de Mme Gwenaëlle BORG, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse, demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant ;

Considérant le courrier du 21 novembre 2016 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant ;

Considérant le courrier JPC/CF/FB/931-2016 du 22 novembre 2016 de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse,

ARRÊTE

Article 1

L'article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2016 susvisé est modifié comme suit :

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer la régisseuse titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Nathalie MASSOTEAU est dispensée de constituer un cautionnement.

Le reste demeure inchangé.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 janvier 2017.

Pour le ministre, et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage et de
l'optimisation des moyens,

Ludovic FOURCROY